

## N°8 : Les encombrants et les déchets verts

(Source des tableaux : ADEME–MODECOM La REUNION Juillet 2018-Mars 2019 –Juin 2019).

### **A) Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) : la SREPEN a sollicité les communautés de communes pour contracter avec Eco-Mobilier et pour initier une collecte sélective et/ou un tri sélectif des DEA.**

#### Définition de DEA.

DEA signifie Déchets d'Éléments d'Ameublement. On entend par « éléments d'ameublement » les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail. Bref, cela comprend les meubles ainsi que les éléments associés tels que matelas, oreillers, traversins, etc. Cela ne concerne pas les appareils électriques ou électroniques.

#### Quelle quantité de déchets les DEA représentent-ils à La Réunion ?

A La Réunion, les Déchets d'Éléments d'Ameublement sont collectés par le service public avec les encombrants (soit en porte à porte, soit en déchèterie). Selon l'ADEME, les DEA représentent 20% des encombrants, soit plus de 15 000 tonnes par an. (Source : ADEME–MODECOM La REUNION Juillet 2018-Mars 2019 –Juin 2019).

#### Quel traitement pour les DEA à La réunion en 2020 ?

Pour l'Ouest et le Sud : ces déchets mélangés avec les encombrants finissent en enfouissement, après un tri qui permet l'extraction d'éléments recyclables tels que métal, D3E, pneus, .... (Extraction faite à la pelle mécanique). En 2019, 52 000 tonnes d'encombrants ont été récoltés et triés, avec, en moyenne, 12% de valorisation et 88% d'enfouissement (source : rapport d'activités 2019 ILEVA).

Pour Le Nord et l'Est : traitement en cours de modification fin 2020 ou début 2021. A priori, mise en place en cours, d'une extraction des gros Éléments Métalliques des Encombrants. A priori, mise en place d'un passage au centre INOVEST : tri partiel et/ou recyclage métal et/ou fabrication de Combustible Solide de Récupération (dans un but d'incinération) et/ou enfouissement. Pour l'instant, en attente de bilan, nous ne disposons d'aucun élément fiable sur les pratiques, les filières réelles et les performances. Jusqu'en 2019, les Encombrants étaient élimés en décharge, cela a représenté plus de 45 000 tonnes en 2019. (Source : rapport d'activités 2019 SYDNE)

#### Qui finance le traitement des DEA actuellement ?

La collecte, le transport, le traitement et l'enfouissement des DEA sont entièrement financés par les collectivités par les Taxes Ordures Ménagères et les redevances des professionnels usagers de ce service. La revente de métal contribue à diminuer un peu les coûts à la charge de la collectivité.

#### Deux sortes de raison pour faire appel à un éco-organisme.

##### 1 - L'éco-organisme comme source de financement.

Les DEA des ménages relèvent d'un éco-organisme nommé Eco-Mobilier qui est opérationnel sur le territoire depuis le 1er semestre 2019. A La Réunion, des distributeurs et des acteurs de l'Économie Sociale ont déjà signé des contrats avec Eco-mobilier. Mais, à notre connaissance, jusqu'à fin 2020, aucune collectivité n'a encore contracté avec Eco-Mobilier.

Les éco-organismes modifient les mécanismes financiers : c'est lors de l'achat de mobilier qu'on contribue au financement du traitement du déchet. Le coût du traitement du déchet passe de la charge collective (impôt et taxe) à la charge des consommateurs du produit concerné.

Au niveau d'intervention minimum, les éco-organismes contribuent au financement de la collecte et du traitement des déchets. En 2019, Eco-Mobilier a recueilli environ 176 millions de contributions en France.

Plus la collecte sélective est précoce, plus la prise en charge par l'éco-organisme est importante, et cela peut aller jusqu'à une prise en charge à 100% à la place d'une collectivité (exemple : fourniture de bennes DEA en déchèteries, enlèvement et traitement pris en charge à 100% par l'éco-organisme).

Sur l'île, environ la moitié des Déchets d'Eléments d'Ameublement sont collectés en déchèteries. C'est un facteur qui devrait faciliter la prise en charge des DEA par l'éco-organisme Eco-mobilier si certaines déchèteries peuvent être équipées de bennes dédiées au DEA.

Lorsque les encombrants font l'objet d'un tri avant élimination en décharge, la séparation des éléments d'ameublement lors de ce tri pourraient permettre une pesée spécifique et une participation financière de l'éco-organisme pour le traitement de ces déchets.


Des évolutions de l'organisation de la pré-collecte, de la collecte et du tri des encombrants sont à envisager pour amorcer une collecte sélective ou un tri sélectif des DEA.

2 - L'éco-organisme pour faire émerger de « meilleures » solutions de traitement des déchets. L'Eco-organisme doit tenir des engagements quant au traitement des déchets, c'est dans le chapitre 5 de son cahier des charges : « *Quelle que soit le lieu où le traitement est réalisé* », l'éco-organisme « *respecte la hiérarchie définie par l'article L. 541-1 du code de l'environnement et s'engage à ce que les DEA qu'il prend en charge soient traités en respectant chaque année le taux de valorisation des DEA collectés séparément suivant : 90% pour les années 2022/2023.* ». De plus, l'éco-organisme « *atteint les taux annuels de réutilisation et de recyclage suivants : 50% en 2022/2023* ».

L'éco-organisme prend en charge les déchets DEA triés ou collectés séparément. En raison des engagements des éco-organismes, une collecte sélective même partielle des DEA facilitera l'émergence et l'utilisation de filières de recyclage, de réutilisation, en lien avec l'Economie Sociale par exemple.

#### Les DEA

Tableau 145. Répartition des gisements DEA.

 <b>DEA</b>	DV PAP (t/an)	ENC PAP (t/an)	ENC DTR (t/an)	DAE dans métaux DTR	% provenant des DV PAP	% provenant des ENC PAP	% provenant des ENC DTR	% provenant des métaux DTR	Total	% dans les déchets collectés par le SPGD
SYDNE	8	2 143	4 432	409	0%	31%	63%	6%	6 992	4%
ILEVA	99	4 749	3 298	419	1%	55%	39%	5%	8 565	3%
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>6 892</b>	<b>7 730</b>	<b>828</b>	<b>1%</b>	<b>44%</b>	<b>50%</b>	<b>5%</b>	<b>15 557</b>	<b>3%</b>

Les DEA (15 557 t/an) proviennent quasi-exclusivement des ENC, à part quasi égales : près de 6 892 t/an collectés en ENC PAP et 7 730 t/an en ENC DTR. Le déploiement de la filière REP mobiliers, filière opérationnelle, permettrait donc de réduire de 3 % (plus de 15 000 t/an) les déchets pris en charge par les collectivités.

Les sigles utilisés dans le tableau. DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement. DV PAP : collecte des Déchets verts en porte à porte. ENC PAP : collecte des Encombrants en porte à porte. ENC DTR : encombrants collectés en Déchèterie. DAE : Déchets d'Activités Economiques. DTR : Déchèterie.

### **B) Les Déchets Diffus Spécifiques des ménages : La SREPEN a sollicité les communautés de communes pour initier une collecte sélective des DDS et pour mettre en place un contrat Eco-DDS.**

#### Définition de DDS.

Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères.

La gestion de ces déchets, en France, est organisée depuis 2013 dans le cadre d'une filière répondant au principe de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Cette filière couvre les catégories suivantes de produits chimiques : produits pyrotechniques ; extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice ; produits à base d'hydrocarbures ; produits d'adhésion, d'étanchéité et de préparation de surface ; produits de traitement et de revêtement des matériaux ; produits d'entretien spéciaux et de protection ; produits chimiques usuels ; solvants ; biocides et phytosanitaires ménagers ; engrais ménagers. Par exemple : colle, mastic, enduit, peinture, décapant, etc.

### La situation à La Réunion :

Pour La Réunion, selon l'étude MODECOM de l'ADEME, les Déchets Diffus Spécifiques représentent presque 500 tonnes par an.

Pour la protection des personnes et de l'environnement, ces déchets devraient être collectés séparément pour intégrer les filières des déchets spéciaux. Ces déchets spéciaux relèvent d'un éco-organisme qui les prend en charge à 100% et gracieusement dès qu'il y a une collecte sélective.

L'éco-organisme Eco-DDS est présent sur l'île depuis 2015, aucun tonnage n'a été collecté ou financé jusqu'à fin 2020. Les structures de transport et d'exportation des déchets spéciaux existent déjà sur l'île. L'éco-organisme Eco-DDS et ses financements existent depuis 2015. Il ne manque que l'organisation de points de collecte, pour cela, la passation de contrat avec les collectivités (ou avec des distributeurs) est nécessaire.

Le mieux serait d'avoir des points permanents de collecte en déchetteries. A défaut, des collectes ponctuelles peuvent être organisées lors d'évènements (foires, salons, festival, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, ...).

#### Les DMS

Eco-DDS

Tableau 147. Répartition des gisements DDS conformes à la filière Eco-DDS.

ECO DDS	OMR (t/an)	RSHV (t/an)	DV PAP (t/an)	ENC PAP (t/an)	ENC DTR (t/an)	% provenant des OMR	% provenant des RSHV	% provenant des DV PAP	% provenant des ENC PAP	% provenant des ENC DTR	Total	% dans les déchets collectés par le SPGD
SYDNE	105	4	0	43	98	42 %	2 %	0 %	17 %	39 %	251	0,1 %
ILEVA	31	27	10	110	62	13 %	11 %	4 %	46 %	26 %	240	0,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>153</b>	<b>161</b>	<b>28 %</b>	<b>6 %</b>	<b>2 %</b>	<b>31 %</b>	<b>33 %</b>	<b>491</b>	<b>0,1 %</b>

Les déchets Eco-DDS représentent environ 500 t/an tous flux confondus. En l'absence de filière en place, ils sont collectés dans les filières dites « en mélange » à part quasi-égale : 28 % des Eco-DDS sont présents dans les OMR, 31 % dans les ENC PAP et 33 % dans les ENC DTR.

Si les tonnages concernés sont faibles, la dangerosité environnementale de ces produits reste importante : le déploiement d'une collecte dédiée, permettant une prise en charge et un traitement adapté de ces produits est essentiel.

Les sigles utilisés dans le tableau. DDS : Déchets Diffus Spécifiques. OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. RSHV : Recyclables Secs Hors Verre (poubelle jaune). DV PAP : collecte des Déchets verts en porte à porte. ENC PAP : collecte des Encombrants en porte à porte. ENC DTR : encombrants collectés en Déchèterie.